



## **aires d'attraction des villes, zones d'emploi, unités urbaines**

L'Insee vient de mettre à jour différents zonages d'études utilisés pour la diffusion de données et la réalisation d'analyses. Ces différents zonages sont autant de lunettes proposées, et parfois imposées, pour lire la réalité selon certains points de vue. Des phénomènes très graduels se voient ainsi transformés en catégories aux bornes précises, qui vont se traduire par des frontières bien nettes sur la carte. Par ailleurs, ces zonages peuvent constituer l'échelle la plus fine de diffusion pour certains indicateurs.

Leur dénomination constitue également un enjeu : les aires urbaines ont ainsi été rebaptisées aires d'attraction des villes, ce qui n'est pas anodin compte tenu des débats actuels sur la métropolisation, le centre et la périphérie, le rural et l'urbain.

Utilisés dans l'élaboration de politiques publiques voire pour définir l'éligibilité de territoires à certains dispositifs, ces zonages dits d'étude peuvent également avoir des effets performatifs.

Connaître précisément leur définition et leur mode de construction, comprendre si les



agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

évolutions constatées correspondent à une modification du thermomètre ou à un réel changement de température : voici l'objet de ce décryptage.

[lire la publication](#)